

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13385**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

MASTER : MASTER Droit, Economie, Gestion à finalité professionnelle Mention : Droit Public Spécialité : Administrations territoriale, sanitaire et sociale

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Pau et des Pays de l'Adour, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, Recteur de l'Académie Chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

120 Spécialités pluridisciplinaires, sciences humaines et droit, 128 Droit, sciences politiques, 332 Travail social

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Parcours A : Cadre territorial

Parcours B : Cadre du secteur sanitaire, social et médico-social (C3S)

Les diplômés des parcours A et B sont respectivement des cadres supérieurs de collectivités publiques ou parapubliques et des cadres supérieurs des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

Ils répondent dans les deux Parcours aux attentes des acteurs du secteur concerné.

Quel que soit le parcours de formation, ils sont amenés à exercer des activités polyvalentes au sein de leurs structures.

Les diplômés du Parcours A, coordonnent la gestion technique quotidienne des collectivités locales ; ils supervisent la gestion de projets locaux de plus grande envergure ; ils organisent la planification d'aménagements ou de réaménagements structurels et/ou organisationnels de ces collectivités.

Les diplômés du Parcours B, assistent la Direction dans la gestion quotidienne de l'établissement ou du service ; ils participent au projet d'établissement ; ils veillent à la gestion des risques professionnels ; ils supervisent le versement des prestations légales ; ils proposent les restructurations internes en vue d'une plus grande performance.

Les compétences principales des diplômés des **Parcours A et B** sont :

- avoir le sens des responsabilités
- avoir le sens de l'organisation
- savoir diagnostiquer les problèmes structurels
- connaître les implications des textes législatifs et réglementaires en vue d'évaluer les

contraintes et éviter les contentieux

- maîtriser les règles budgétaires et de contrôle de gestion

Plus particulièrement, dans le cadre du Parcours A, le titulaire du diplôme est capable de :

- participer à la préparation du budget de leur collectivité afin de planifier l'exercice des compétences de celle-ci dans la limite de ses moyens financiers.

- instruire de nombreux dossiers tels, par exemple, que des autorisations d'urbanisme afin de satisfaire les besoins des usagers.
- assurer le suivi de l'évolution des normes juridiques et comptables applicables à leur collectivité.
- gérer les ressources humaines de la collectivité dans un objectif de suivi de l'évolution de carrières des agents.
- organiser de grandes manifestations en vue de promouvoir l'image de la collectivité.
- impulser et coordonner des équipes pluri professionnelles pour mener à bien les grands projets de la collectivité.
- superviser la construction de nouveaux locaux afin d'améliorer et d'optimiser les conditions de travail des personnels,
- établir des réglementations d'utilisation de l'espace et/ou de développement de secteurs d'activités dans le but de rationaliser

l'aménagement du territoire de la collectivité.

En ce qui concerne le Parcours B, le titulaire du diplôme est en mesure de :

- améliorer l'adéquation de l'organisation des services sanitaires, et/ou sociaux ou/et médico-sociaux et leurs performances
- participer à la certification des établissements en animant des équipes de travail
- piloter la mise en oeuvre des politiques de santé publique et / ou d'action sociale
- renforcer l'action des organisations sanitaires et médico-sociales en développant, notamment, leur capacité d'analyse stratégique
- veiller au respect des droits des usagers
- rechercher une meilleure réponse aux besoins des usagers par une optimisation des moyens, qu'il s'agisse de l'exercice libéral ou des établissements de santé, publics comme privés, en intégrant les dimensions sociales, de santé publique et financières.
- évaluer les risques professionnels en élaborant ou en révisant le Document unique de l'établissement
- proposer des solutions argumentées en vue de satisfaire, par exemple, les Conventions d'objectifs et de moyens conclus par les établissements
- piloter une veille juridique afin de renseigner la Direction sur les implications constantes des exigences nationales et européennes applicables à leur activité

- veiller à l'ensemble des données comptables exigées par les instances tutélaires

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ces cadres diplômés peuvent intervenir dans les secteurs suivants :

- Conception et pilotage de la politique des pouvoirs publics
- Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics
- Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire
- Contrôle et inspection des Affaires sociales

En ce qui concerne le Parcours A, les professionnels sont amenés à intervenir au sein des collectivités territoriales ; des services déconcentrés de l'Etat ; des structures parapubliques ou privées d'aide à la gouvernance locale.

Ils peuvent prétendre aux métiers de :

- Cadre de direction des services centraux de l'Administration
- Cadre dirigeant/dirigeante d'administration centrale
- Cadre dirigeant/dirigeante d'administration d'un service territorial
- Directeur/ Directrice des services déconcentrés de l'Administration
- Directeur/ Directrice départemental ou régional des services déconcentrés de l'Administration
- Attaché territorial
- Chargé de mission
- Inspecteur général de l'Administration
- Responsable d'un service déconcentré de l'Etat
- Responsable sectoriel de la fonction publique

En ce qui concerne le Parcours B, les professionnels sont amenés à intervenir au sein des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux ; des organismes de sécurité sociale ; des instances tutélaires (ARS, Conseils Généraux...) ; de l'Inspection générale des affaires sociales...

Ils peuvent occuper les fonctions de :

- Attaché d'administration hospitalière
- Directeur d'établissement sanitaire, social, ou médico-social
- Inspecteur de l'action sanitaire et sociale
- Adjoint de direction, chargé de mission dans les organisations du secteur (hôpital, maison de retraite, clinique...)
- Assistant technique et juridique au sein des instances tutélaires (ARS, Conseils Généraux...)

Codes des fiches ROME les plus proches :

- K1401** : Conception et pilotage de la politique des pouvoirs publics
- K1404** : Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics
- K1403** : Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire
- K1502** : Contrôle et inspection des Affaires Sociales

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

L'octroi du master peut s'effectuer après une formation en quatre semestres, évalué en 120 crédits ECTS. Les enseignements théoriques et professionnels sont décomposés en Unités d'Enseignement (UE) :

Quel que soit le Parcours de formation (A et B) :

- Compétences des collectivités territoriales et des intercommunalité (6 ECTS)
- Éléments de gestion publique / Grands principes de fonction publique /Gestion des ressources humaines (7 ECTS)
- Politiques de la ville (6 ECTS)
- Démarches administratives (6 ECTS)
- Méthodologie de projet et projet tutoré (8 ECTS)
- Séminaires d'actualité (6 ECTS)
- Langues / informatique (3 ECTS)

Dans le cadre du Parcours A :

- Environnement institutionnel (7 ECTS)
- Gestion des services publics locaux / Contrats publics locaux (6 ECTS)
- Pouvoirs de police / Responsabilités locales (6 ECTS)
- Droit de l'urbanisme et de l'environnement (6 ECTS)
- Finances locales - contrôle de gestion (7 ECTS)
- Problématiques locales de droit public économique / Gestion du patrimoine des collectivités locales/ Développement local (7 ECTS)
- Sociologie des institutions locales // Relations citoyens - administrations locales (5 ECTS)
- Fonction publique territoriale et GRH appliquée (5 ECTS)
- Séminaires thématiques (7 ECTS)

Dans le cadre du Parcours B :

Acteurs et institutions du secteur sanitaire et social (10 ECTS)
 Régimes de protection sociale (6 ECTS)
 Prise en charge technique et juridique des personnes vulnérables (2 ECTS)
 Action et protection sociale (8 ECTS)
 Responsabilité des acteurs SSS (2 ECTS)
 Gestion financière et budgétaire des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux (10 ECTS)
 Stratégie et théorie des organisations sanitaires, sociales, et médico-sociale (6 ECTS)
 Gestion des organisations du secteur sanitaire, social et médico-social (4 ECTS)
 Evaluation, qualité et gestion des risques (3 ECTS)
 Logistique et systèmes d'information des organisations sanitaires et sociales : approche technique et juridique (4 ECTS)
 Gestion des Ressources Humaines appliquée au secteur sanitaire, social et médico-social (3 ECTS)

Dans le cadre de la formation initiale et continue, le contrôle des connaissances porte sur l'ensemble des Unités d'Enseignement (U.E.) et s'effectue sous forme d'examens écrits, oraux et/ou contrôle continu. L'obtention du diplôme est prononcée à l'issue de la soutenance du travail réalisé en stage (rapport écrit et exposé).

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Code de l'éducation Article L613-1 : enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs ou, dans des conditions et selon des modalités prévues par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	IDEM
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Numéro d'habilitation : 20070788-01 Arrêté du 06.05.2011

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret du 24 avril 2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-pau.fr/odetud/>

Autres sources d'information :

<http://www.univ-pau.fr/live/formations>

[Université de Pau et des Pays de l'Adour](#)

Lieu(x) de certification :

Université de Pau et des Pays de l'Adour, Site de Pau, UFR de Droit, d'Economie et de Gestion, Avenue du Doyen Poplawski - BP 1633 - 64016 PAU cedex.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Pau et des Pays de l'Adour, Site de Pau, UFR de Droit, d'Economie et de Gestion, Avenue du Doyen Poplawski - BP 1633 - 64016 PAU cedex.

Historique de la certification :

Parcours A :

DESS Administration des Collectivités Territoriales

Parcours B

DESS Droit de la Santé - DESS Administration Sanitaire et Sociale, Master Administration du secteur sanitaire et social.